



Capelo - Les données historiques

La déclaration des données historiques constitue le second volet du projet CAPELO, le 1^{er} volet étant relatif à la déclaration Dmfa(ppl).

Cette déclaration des données historiques a pour objectif la récolte des données de carrière du personnel du secteur public, en ce compris le personnel contractuel, pour la période précédant le 1^{er} janvier 2011.

En effet, la déclaration des données de salaire et de temps de travail au moyen de la Dmfa à partir de 2011 ne suffit pas pour constituer un dossier électronique de pension complet, d'où la nécessité de collecter également les données du passé (jusqu'au 31 décembre 2010).

Avant Capelo, le dernier employeur était responsable de la constitution du dossier de pension de son travailleur qu'il envoyait sous format papier au SdPSP. Par analogie à ce principe, dans le cadre des données historiques de Capelo, la tâche de rassembler et de transférer électroniquement toutes les données de carrière passées incombe à l'employeur chez qui le travailleur est en service au 1^{er} janvier 2011.

Par données de carrière, on entend :

- les prestations et les absences ;
- les traitements et suppléments de traitement, et ce à partir de 2006 et uniquement pour les travailleurs statutaires ;
- les données se rapportant aux diplômes susceptibles d'être bonifiés dans le cadre du calcul de la pension du secteur public.

Ces données sont communiquées au choix par batch ou directement online.